

DÉCOUVRIR LE CODE DE DEONTOLOGIE DE L'IESBA

Volet 5 : L'indépendance



En plus du respect des principes fondamentaux, les [normes internationales d'indépendance](#) (IIS) exigent des comptables professionnels (CP) en exercice dans le secteur public qu'ils soient indépendants lorsqu'ils effectuent des audits, des examens ou d'autres missions d'assurance. L'indépendance est étroitement liée aux principes d'intégrité et d'objectivité et constitue un élément important pour servir l'intérêt général.

La perspective interne :

Dans les précédentes éditions de [Explorer le code de l'IESBA](#), nous avons passé en revue les principes fondamentaux et le cadre conceptuel du Code. Du point de vue d'un comptable professionnel d'une entreprise manufacturière internationale qui essaie de se développer sur un nouveau marché, nous avons :

- examiné des exemples de faits et de circonstances qui pourraient menacer le respect des principes fondamentaux ;
- examiné le processus de réflexion suivi pour identifier, évaluer et traiter ces menaces, y compris la manière d'appliquer des garanties appropriées.

La perspective externe :

Changeons de perspective maintenant et examinons l'impact de la situation sur les auditeurs de la société. Rappelez-vous cela :

- Des communications par courrier électronique suggèrent que des transferts d'argent ont été effectués par l'entreprise vers des comptes bancaires externes à peu près au moment où le plan d'expansion était élaboré.
- Au cours de l'audit, plusieurs virements bancaires importants ont été signalés par le logiciel d'analyse de données de l'auditeur.
- L'auditeur de terrain a communiqué les transactions signalées au responsable de l'audit pour examen.

Pourquoi l'indépendance est-elle si importante ?

Les parties prenantes doivent avoir confiance dans l'indépendance des auditeurs par rapport à leur client et à la direction. Les auditeurs sont censés :

- Évaluer la pertinence des preuves ;
- Assurer le suivi de toute anomalie ;
- Défier l'équipe de direction d'un client - y compris jusqu'au PDG, et
- Prendre les mesures appropriées s'ils soupçonnent une fraude.

Pour se fier au rapport de l'auditeur, il faut être certain que le jugement professionnel de l'auditeur n'a pas été compromis et que l'auditeur n'a pas été influencé d'une manière qui pourrait menacer son intégrité, son objectivité ou son scepticisme professionnel.

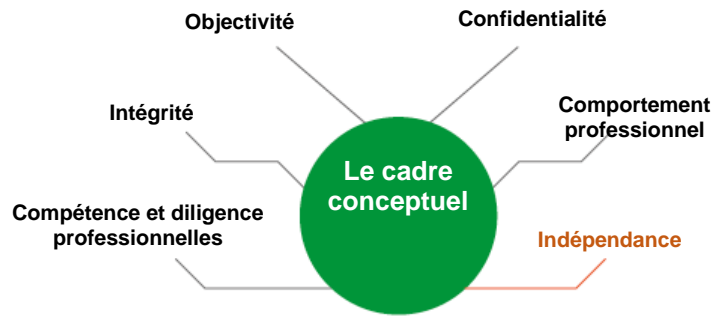
QUELLES SONT LES MENACES ?

Les menaces au respect des principes fondamentaux sont classées comme suit :
Intérêt personnel | Autorévision | Représentation | Familiarité | Intimidation

L'APPLICATION DU CADRE CONCEPTUEL À L'INDÉPENDANCE

Indépendance par rapport aux principes fondamentaux

L'indépendance n'est pas un principe fondamental, mais les mêmes menaces qui pèsent sur le respect de ces principes peuvent également menacer l'indépendance. Dans un audit des états financiers, le respect des principes soutient l'exercice d'un scepticisme professionnel.



Identifier les menaces à l'indépendance

Tenir compte de l'impact sur la confiance des parties prenantes si l'auditeur de l'entreprise manufacturière a identifié les menaces suivantes :

- **Autorévision**—le groupe consultatif du cabinet d'audit a été consulté à l'origine sur les plans d'expansion de la société et l'évaluation des risques.
- **Représentation**—Le cabinet d'audit a été retenu pour aider à défendre les actions de la société devant les tribunaux, si nécessaire à l'avenir.
- **Intimidation**—La société est un client très important pour le cabinet d'audit, et le PDG menace de quitter le cabinet s'il a besoin de plus de temps pour examiner les transactions à l'étranger.

Il est clair que chacune de ces menaces peut réduire la confiance des parties prenantes dans le rapport de l'auditeur. Si ces menaces se présentaient, elles ne seraient probablement pas à un niveau acceptable et il faudrait y faire face.

L'indépendance exige que l'auditeur conserve un état d'esprit libre de toute influence, mais l'indépendance d'esprit ne suffit pas. L'auditeur doit également être considéré comme indépendant par un observateur impartial. Le test [du tiers raisonnable et informé](#) est appliqué pour déterminer si l'auditeur est indépendant en apparence.

Évaluer et traiter les menaces à l'indépendance

Chacune des menaces à l'indépendance identifiées doit être évaluée et, si elle est jugée d'un niveau inacceptable, traitée conformément aux exigences énoncées dans le cadre conceptuel ([voir le quatrième volet](#)).

Le niveau de menace à l'indépendance sera influencé par les types de [conditions, de politiques et de procédures](#) qu'une entreprise a mis en place pour soutenir un comportement éthique, ainsi que toute exigence réglementaire. Elles sont différentes des [mesures de sauvegarde](#) qui sont des actions spécifiques que l'entreprise prend pour réduire une menace identifiée à un [niveau acceptable](#). Une forme de mesure de sauvegarde couramment utilisée consiste à faire examiner le travail de l'entreprise par un [examineur approprié](#) ; souvent un autre professionnel ; qui est bien informé et impartial.

Dans certaines situations, il n'existe pas de garanties permettant de réduire les menaces à un niveau acceptable. Par exemple, les normes internationales d'indépendance interdisent aux auditeurs d'avoir un intérêt financier dans un client d'audit.



Outre les dispositions qui aident les entreprises à appliquer le cadre conceptuel à l'indépendance, les IIS traitent d'autres sujets spécifiques, y compris [les communications nécessaires avec les personnes chargées de la gouvernance](#), [les exigences d'indépendance pour les entreprises du réseau](#) et les dispositions qui s'appliquent lorsqu'une entreprise identifie une [violation de l'indépendance](#).

OÙ OBTENIR DE L'AIDE ?



Les normes internationales d'indépendance figurent dans la partie **4A** pour les missions d'audit et d'examen et dans la partie **4B** pour les missions d'assurance autres que les audits et les examens.



L'eCode, qui est disponible à l'adresse suivante www.IESBAeCode.org est une ressource en ligne pour les comptables et autres utilisateurs du Code. Il permet un accès rapide et efficace au Code, ce qui en facilite l'utilisation, la mise en œuvre et l'application.

La publication « *Découvrir le code de déontologie 5 L'indépendance* » de la Fédération internationale des Comptables (IFAC), publiée par l'IFAC en avril 2020 en anglais, a été traduite en français par la Fédération Internationale des Experts Comptables Francophones (FIDEF) en septembre 2020, avec l'autorisation de l'IFAC. Le texte approuvé pour toutes les publications de l'IFAC est celui en langue anglaise. IFAC ne prend aucune responsabilité quant à la pertinence et l'exhaustivité de la traduction et aux conséquences qui pourraient en découler.

Texte en anglais de « *Découvrir le code de déontologie 5 L'indépendance* » ©2020 par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). Tous droits réservés.

Texte en français de « *Découvrir le code de déontologie 5 L'indépendance* » ©2020 par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). Tous droits réservés.

Titre original : *Exploring the IESBA Code Installment 5 Independence*



Fédération internationale des comptables
529 Fifth Avenue, New York 10017

www.ifac.org | +1 (212) 286-9344 | [@ifac](https://twitter.com/ifac) | [in](https://www.linkedin.com/company/ifac) company/ifac



www.ethicsboard.org

[@ethics_board](https://twitter.com/ethics_board) | [in](https://www.linkedin.com/company/iesba) company/iesba